

Visa Vacances Travail



QU'EST-CE QUE LE VISA-VACANCES-TRAVAIL?

- Il permet aux jeunes de séjourner **1 an** en **Argentine, Australie, Canada, Corée du Sud, Japon ou Nouvelle Zélande** afin d'y passer des vacances, tout en pouvant y exercer un métier pour compléter leurs moyens financiers.

LES CONDITIONS POUR UN DÉPART

- Être âgé de 18 et 30
- Ne pas être accompagné d'enfants à charge
- Être titulaire d'un passeport français en cours de validité
- Être en possession d'un billet de retour ou de ressources suffisantes pour acheter un billet de retour
- Disposer de ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins au début du séjour (environ 3 000 €)
- Justifier de la possession d'une assurance privée

LA DURÉE

- Le visa est valable un an et sa durée de validité peut, sous certaines conditions être prolongée.

FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

- Sauf la rémunération pour le travail il n'y a aucune prise en charge

COMMENT POSTULER ?

- Vous trouverez des informations sur les dossiers de demande de visas auprès des consulats des pays concernés ou sur leurs sites Internet

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-a-l-etranger/travailler-a-l-etranger/article/programme-vacances-travail-pvt>